

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 AVRIL 2008

L'an deux mil huit et le sept avril, à dix huit heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude BAUD, Maire.

Présents : MM. J-C. BAUD, P. SATTONNAY, J. BARYSWIL, JC LIMAT, M. D'ELIA, P. CLAVIER et MMES M. DELAY, L. PICARD, N. GUIGNERET, D. MACLE, F. NAKOUS.

Assistaient à la séance : M. C. PICARD

Secrétaire de séance : MME F. NAKOUS

COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Il est adopté à l'unanimité du Conseil. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 75 437,35 euros et le résultat cumulé de la section d'investissement est de – 44 105,95 euros, soit un excédent global de clôture de 31 331,40 euros.

COMPTE DE GESTION DU TRESORIER

Le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par Monsieur LANFANT, trésorier.

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Le conseil décide de reporter la somme de 20 000 euros en recettes de fonctionnement et de 55 437,35 euros en recettes d'investissement.

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le conseil se prononce à l'unanimité pour le maintien des taux des taxes directes locales, soit :

- Taxe d'habitation : 7,98 %
- Taxe foncière (bâti) : 14,61 %
- Taxe foncière (non bâti) : 28,45 %

BUDGET PRIMITIF 2008

Voté par chapitres, le budget est équilibré en recettes et en dépenses à 236 544 euros pour la section de fonctionnement et à 366 526 euros pour la section d'investissement.

Rappel des principaux projets d'investissement :

Il s'agit des travaux en forêt, la réfection de l'école, la mise en sécurité du bassin de rétention du nouveau lotissement, l'extension du parking de l'école, la signalisation et la mise en sécurité de la traversée du village, la poursuite de l'illumination des rues, l'achat de mobilier extérieur et de matériel technique, et enfin le solde de l'aménagement de la salle des fêtes ainsi que l'achat d'équipements nécessaires à son fonctionnement.

COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire, après accord du conseil, doit proposer une liste de 12 membres titulaires potentiels et de 12 membres suppléants potentiels. Six personnes seront ensuite désignées par l'autorité compétente dans chacune des listes.

Le Maire propose MM. et MMES
pour la liste des titulaires. Ainsi que MM. et MMES
pour la liste des suppléants.

QUESTIONS DIVERSES

Danielle MACLE évoque le clairon dont l'ancien maire, lors du dernier conseil municipal, s'est inquiété de la disparition. Après une première enquête, il est impossible de retrouver sa trace, la majorité des anciens n'en a même jamais entendu parler. Toute personne pouvant nous renseigner est invitée à se faire connaître.

CONSEIL COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Il s'est réuni le lundi 7 avril 2008 à 20h00 à la Mairie. Tous les membres étaient présents (JC BAUD, J. BARYSWIL, D. MACLE, F. NAKOUS, E. GEUREY, G. PALENCHON, M. MOUREAU, JP FERIER) et ont approuvé à l'unanimité le compte administratif 2007 qui présente un excédent de 1558,45 euros.

Le compte de gestion 2007 présenté par Monsieur LANFANT, Trésorier, a été adopté à l'unanimité, ainsi que le budget primitif 2008, équilibré en recettes et en dépenses à 2218 euros.

Le repas des Anciens est reconduit et aura lieu le samedi 13 décembre 2008.

Le conseil communal d'action sociale adopte après délibération la possibilité d'accepter des dons ou des libéralités.

Frébuans, le 10 avril 2008

La secrétaire,
F. NAKOUS

Le Maire,
J-C. BAUD